

Donà Mario
5 rue de la Couture
76260 Étalondes
Dona.mario@wanadoo.fr

Mairie d'Étalondes
Courrier arrivé le

11 SEP. 2025

à Monsieur Jean Marc GILLET, Maire de la commune d'Étalondes
1, place de la mairie
Étalondes

Objets : Délégation d'attributions du conseil municipal au Maire et la procédure de récupération de reprises de concessions.

A. La délégation d'attributions du conseil municipal au Maire :

Au cours de la réunion du conseil Municipal du 16 février 2025, a été votée selon l'article L2122-22 « La délégation d'attributions du conseil municipal au Maire ». À cette occasion et avant la lecture de cet article, je vous ai indiqué que cette délégation n'est soumise au conseil municipal pour être votée que huit mois après l'installation de celui-ci le 6 octobre 2025. Cette délégation étant habituellement votée lors de la première séance d'installation du conseil.

Or, au regard des attributions de délégation, celle relative à la délivrance et la reprise des concessions funéraires dans les cimetières, a été appliquée. Fort logiquement a fortiori depuis 11 mois d'exercices, il est fort probable que **d'autres décisions aient été prises par vous seul sans en avoir les pouvoirs depuis.**

Je suis au regret de constater et de déplorer, depuis ma demande en séance du conseil municipal le 16 juillet, l'absence d'information faisant état des décisions prises sans informations et sans le consentement du conseil municipal, sans délibérations et/ou arrêtés municipaux.

Je vous ai également demandé d'informer Madame la Sous-Préfète de la Seine Maritime de Dieppe, afin d'adopter la conduite à tenir, peut-être de régularisation de tous les actes administratifs et techniques réalisés au cours de ces 11 mois d'exercice en l'absence de cette délégation.

Hélas, mes demandes n'ont pas été entendues et suivies d'effet hormis l'enlèvement du seul document présent dans l'armoire d'affichage du cimetière qui a disparu depuis mon signalement. C'est pourquoi, je me permets de réitérer mes demandes et d'informer Madame la Sous-Préfète de Seine Maritime.